



Recyclage habilitation électrique

Personnel NON électricien

BS - BE manœuvre

Durée : 1,5 jour (10,5 heures) Conforme à la norme NF C18-510 +A1 et ED 6127

Public

- Personnel non électricien titulaire d'un titre d'habilitation BS - BE manœuvre en limite de validité.

Prérequis

- Comprendre le français.

Objectifs

- Être capable d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique élémentaires et des manœuvres sur des installations IP2X.
- Rappeler les notions de danger et de risque électrique pour appliquer les prescriptions de sécurité en fonction des situations propres à l'environnement de travail.
- Prendre connaissance des mises à jour réglementaires et des évolutions des matériels.

Méthode et moyens pédagogiques

- Tour de table et retours d'expériences.
- Alternance d'exposés théoriques et d'échanges réflexifs.
- Présentation des matériels et des équipements de sécurité électriques.
- Nombreuses images et vidéos pour illustrer les diverses situations dans les différents secteurs d'activités.
- Visite des installations sur site et analyse des risques.
- Mises en situations sur site (suivant possibilités).
- Support de formation (*conforme Norme C18-510 +A1*).

Programme

I - Le danger : l'électricité

- Les phénomènes à l'origine des risques.

II - Les risques électriques

- Les courts-circuits.
- Les contacts directs et indirects.
- Les chutes et réactions diverses.

III - Les conséquences pour les personnes

- Les brûlures externes et internes.
- Les conséquences physiques et physiologiques.

IV - Réglementation

- Norme NFC 18-510 + A1.
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les opérations hors ou au voisinage de tension.
- L'habilitation BS - BE manœuvre : principe, symboles, limites et formalisation.

V - Les mesures de prévention

- L'analyse des risques.
- La zone de travail.
- La consignation électrique.
- Les matériels, outils et leurs évolutions.
- Les protections individuelles et collectives.

VI - Accident ou incendie d'origine électrique

- Conduite à tenir.

Sanction de la formation

- Proposition de renouvellement ou d'évolution du titre d'habilitation.
- Avis après formation.

Contrôle des acquis

- Évaluation formative au fil de la formation.
- Évaluation des acquis théorique par QCM.
- Évaluation pratique : mises en situation individuelle, exercices en groupes.